

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Minganie–Basse-Côte-Nord, tenue le mardi 8 avril 2025 à compter de 19 h 30, en mode virtuel.

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Manon Roy, membre chez Desjardins, mentionne aux membres de la Caisse qu'elle agira comme maître de cérémonie pour cette assemblée et que madame Josée Boudreau, secrétaire du conseil d'administration de la Caisse, agira comme présidente d'assemblée.

Madame Josée Boudreau, présidente d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres de la Caisse et présente les gens qui l'accompagnent :

- M. Dany Gaudreault, vice-président du conseil d'administration ;
- M. Chiheb Charfi, directeur général de la Caisse ;
- Mme Keala Goudie, directrice soutien à la direction générale ;
- Mme Christiane Fortin, conseillère en communication.

Madame Roy, maître de cérémonie, précise que cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 19 mars 2025.

Le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique un système de votation en direct ainsi qu'en différé dans les quatre prochains jours suivant l'assemblée. Lors de cette période, les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes, et pour l'élection des membres du conseil d'administration. Le processus sera expliqué en détail plus tard dans l'assemblée.

Une vidéo introductive du président du Mouvement, M. Guy Cormier, fournie par le Mouvement Desjardins est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une courte vidéo est présentée pour que les membres puissent se familiariser avec la plateforme numérique.

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, présente aux membres de l'assemblée les conditions à respecter pour proposer ou appuyer une proposition ainsi que pour voter.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, madame Josée Boudreau, présidente d'assemblée, informe les membres de l'assemblée que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées. Elle recommande :

- Mme Keala Goudie, membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours ;
- Mme Christiane Fortin, membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé de nommer mesdames Keala Goudie et Christiane Fortin comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Josée Boudreau, présidente de l'assemblée, fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Josée Boudreau, présidente de l'assemblée, présente les membres du conseil d'administration de la Caisse ainsi que le rapport du conseil d'administration qui expose les principales réalisations de la dernière année et les orientations que s'est fixées la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Josée Boudreau, présidente de l'assemblée, fait la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Voici le bilan de la surveillance relative aux trois (3) règles déontologiques pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat aux personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier au 31 décembre 2024

Monsieur Chiheb Charfi, directeur général, présente les faits saillants des résultats financiers du Mouvement et de la Caisse.

Une capsule vidéo présente les résultats détaillés de la Caisse pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

Aucune question des membres à la suite de cette présentation.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Christiane Fortin, conseillère en communication, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements de la Caisse dans le milieu pour l'année 2024.

4. Période de questions

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, invite les membres à faire parvenir leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue.

Une personne demande s'il y a des argents disponibles pour les organismes à but lucratif qui œuvrent dans le secteur touristique afin qu'ils puissent innover dans ce secteur. Madame Christiane Fortin, conseillère en communication, l'invite à communiquer avec elle afin qu'elle puisse l'informer des autres leviers financiers disponibles.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une vidéo explicative de la ristourne fournie par le Mouvement Desjardins est présentée.

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, mentionne que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo ainsi que sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Elle précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, rappelle que les excédents se chiffrent à 5,3 M\$.

Le directeur général, monsieur Chiheb Charfi, présente aux membres de l'assemblée, la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels et la proposition pour le versement des ristournes aux membres et du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes tel que présenté.

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, mentionne que cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, mentionne qu'étant donné que le président du conseil d'administration est lui-même une personne candidate, madame Josée Boudreau, secrétaire du conseil d'administration, agira en tant que présidente d'élection.

Comme la secrétaire du conseil d'administration agira en tant que présidente d'élection, le secrétaire adjoint, M. Chiheb Charfi, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi.

Madame Josée Boudreau, présidente d'élection, présente aux membres de l'assemblée le rapport du comité de mise en candidature. Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients, gestion financière, comptabilité, droit/déontologie, communication et technologies de l'information ;

- Deux (2) femmes et trois (3) hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature ;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : trois (3) de 18 à 34 ans et deux (2) de 50 à 64 ans ;
- Des personnes représentant les secteurs de Mingan-Anticosti, Havre-Saint-Pierre, Natashquan, Blanc-Sablon et Tête-à-la-Baleine ;
- Et deux (2) personnes représentant la diversité ethnoculturelle autochtone.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous les établissements de la Caisse ;
- Diffusion sur les canaux virtuels : microsite Internet et page Facebook de la Caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à pourvoir et la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année :

- M. Sylvain Cormier ;
- M. Charles Kavanagh ;
- M. Jeannot Langford ;
- M. Gaétan Monger ;
- Mme Marie-Michele Monger ;
- M. Toussaint Richard.

5.2.3 Élection par votation

Madame Josée Boudreau, présidente d'élection, rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, fournit les précisions sur l'exercice du vote en différé. Les membres de l'assemblée sont appelés à voter sur :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ;
- L'élection des membres du conseil d'administration

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

Madame Roy précise également qu'une réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse. Elle informe les membres de l'assemblée sur les deux manières de voter soit, sur AccèsD ou par l'utilisation de la borne de votation.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les quatre prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 12 avril 2025, à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Madame Manon Roy, maître de cérémonie, informe les membres de l'assemblée que les résultats des votes demeurent confidentiels. Puis, dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Elle ajoute que bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour eux et la communauté, elle informe toutefois que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Madame Roy explique que les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Madame Josée Boudreau, présidente d'assemblée, remercie la participation des membres à cette assemblée générale annuelle ainsi que ceux l'ayant accompagné durant la soirée.

Elle souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection à compter de maintenant.

Elle remercie également le personnel de la Caisse pour leur engagement quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Josée Boudreau, présidente d'assemblée, déclare l'assemblée levée, jusqu'au résultat du vote en différé, à 20 h 33.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

97,5 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les cinq membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

Charles Kavanagh, Jeannot Langford, Gaétan Monger, Marie-Michele Monger et Toussaint Richard.

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

Président

Secrétaire